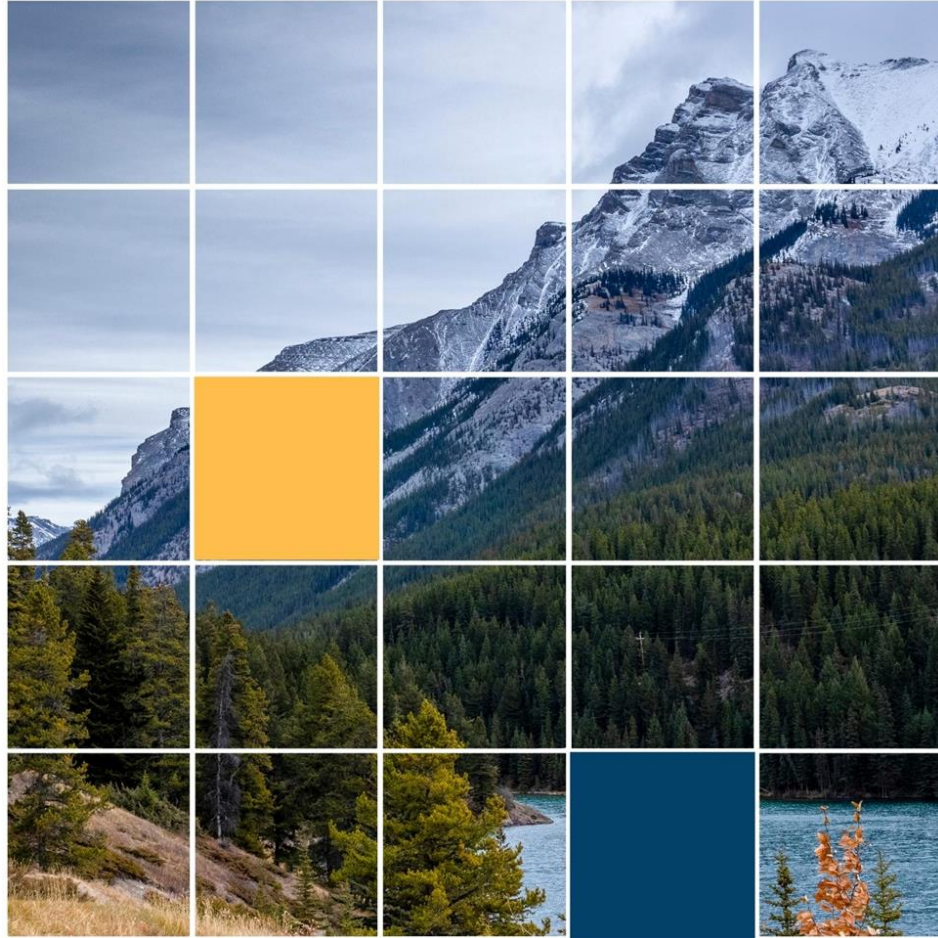


## Erratum

Après le dépôt au Parlement et la publication en ligne, il a été déterminé que le libellé du Plan ministériel 2022-2023 de la Régie de l'énergie du Canada variait légèrement de celui du document au dossier. Par souci d'uniformité, d'exactitude et de transparence, des changements ont été apportés aux versions PDF et HTML en ligne de cette publication. Ces changements ont été accordés au : Résultat ministériel dans la table sous la rubrique Résultats prévus pour Information sur l'énergie, au Résultat ministériel et à l'Indicateur de résultat ministériel dans la table sous la rubrique Résultats prévus pour Mobilisation, et à la Description de la Responsabilité essentielle de Mobilisation.

# Plan ministériel 2022-2023



---

Gitane De Silva, Présidente-directrice générale  
Régie de l'énergie du Canada

---

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre Ressources naturelles

Canada 

## Autorisation de reproduction

Le contenu de la publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie produite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca).

## Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca).

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2022 représentée par la Régie de l'énergie du Canada

### *Plan ministériel*

(Régie de l'énergie du Canada)  
N° de cat. NE2-24F-PDF/  
ISSN 2562-9743

Le rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

### **Pour demander un exemplaire**

Bureau des publications  
Régie de l'énergie du Canada  
517, Dixième avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Télécopieur : 403-292-5503  
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2022 as represented by the Canada Energy Regulator

### *Departmental plan*

(Canada Energy Regulator)  
Cat No. NE2-24E-PDF/  
ISSN 2562-9735

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

### **Copies are available on request from:**

The Publications Office  
Canada Energy Regulator  
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta, T2R 0A8

Email : [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Télécopieur : 403-292-5503  
Phone : 1-800-899-1265

Printed in Canada

# Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration .....	1
Message de la présidente-directrice générale .....	3
Aperçu de nos plans .....	5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus .....	11
Processus décisionnel.....	11
Surveillance de la sécurité et de l'environnement.....	16
Information sur l'énergie .....	22
Mobilisation.....	28
Services internes : résultats prévus .....	33
Dépenses prévues et ressources humaines .....	37
Dépenses prévues.....	37
Ressources humaines prévues .....	41
Budget des dépenses par crédit voté .....	43
État des résultats condensé prospectif.....	43
Renseignements ministériels .....	45
Profil organisationnel .....	45
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	45
Contexte opérationnel .....	45
Cadre de présentation de rapports .....	46
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....	47
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	47
Dépenses fiscales fédérales .....	47
Coordonnées de l'organisation .....	47
Annexe – Définitions .....	49
Notes en fin d'ouvrage .....	53



---

## Message de la présidente du conseil d'administration

Au nom de la Régie de l'énergie du Canada, je suis fière de présenter le *Plan ministériel 2022-23* de l'organisation.

Ce plan fournit de l'information sur le travail essentiel que la Régie accomplit au nom de tous les Canadiens et établit notre programme pour l'année à venir.

La mission de la Régie consiste à réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger les personnes et l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones du Canada et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. Cette mission concorde avec le mandat de la Régie et reflète son engagement à l'égard de son [plan stratégique](#)<sup>i</sup>.

L'exercice 2022-2023 marquera la deuxième année complète de mise en œuvre du plan stratégique triennal de la Régie. L'organisation continuera de favoriser le changement grâce à son programme audacieux, dans un contexte énergétique en évolution constante : l'engagement du Canada à atteindre l'objectif d'un bilan zéro d'ici 2050, un intérêt croissant pour l'électrification et d'autres tendances émergentes dans l'industrie. Grâce à ses quatre priorités stratégiques – la confiance, la Réconciliation, la compétitivité, les données et l'innovation numérique – la Régie est en bonne position pour aborder de façon proactive les enjeux énergétiques au nom des Canadiens aujourd'hui et l'avenir. Le public peut aussi compter sur la Régie pour continuer de porter attention à la prévention des dommages et assurer le fonctionnement efficace de la filière énergétique.

Il s'agit également du deuxième exercice complet de la collaboration avec le [Comité consultatif autochtone](#)<sup>ii</sup> (le « Comité »), dont la mise sur pied constitue un engagement clé de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*<sup>iii</sup> (la « LRCE »). C'est un exemple des nouveaux outils prévus dans la LRCE qui soutiennent le travail de la Régie en vue de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. C'est en tissant des liens solides, comme ceux qui unissent le Comité et le conseil d'administration, que la Régie transformera son travail et appuiera la réalisation de ses priorités stratégiques. L'engagement à l'égard du plan de travail triennal du Comité constitue la première étape de ce parcours. Le plan est ainsi axé sur l'élaboration conjointe d'approches pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*<sup>iv</sup> (la « Déclaration ») dans le cadre du mandat de la Régie.



Autre élément essentiel de la structure de gouvernance de l'organisation, la [Commission de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>v</sup> contribue à la réalisation efficace de la mission générale de la Régie, dans le respect de son orientation stratégique. La Régie compte sur la Commission pour rendre des décisions indépendantes, opportunes et prévisibles, fondées sur des faits, des données scientifiques, des connaissances autochtones et un examen attentif de l'intérêt public.

À l'approche de la fin de la deuxième année complète de la pandémie mondiale, la Régie et ses quelque 500 employés continueront de miser sur la créativité, la résilience et la souplesse qui les ont guidés au cours des deux dernières années. La pandémie a transformé notre monde, mais les perturbations sont aussi synonymes de nouvelles possibilités. La Régie est toujours à la recherche de façons de travailler différemment et d'innover. L'organisation remercie son personnel agile et très dévoué, qui a démontré qu'il pouvait s'adapter à toutes les circonstances.

Je vous invite à prendre connaissance de ce plan pour en apprendre davantage sur l'orientation de la Régie pour l'année à venir.

Cassie Doyle  
Présidente du conseil d'administration  
Régie de l'énergie du Canada

## Message de la présidente-directrice générale

Au cours de la prochaine année, la Régie de l'énergie du Canada est bien placée pour continuer à offrir un système de réglementation exemplaire auquel les Canadiens peuvent faire confiance. Ses quatre responsabilités essentielles, la surveillance de la sécurité et de l'environnement, les décisions sur les projets énergétiques, l'information sur l'énergie et la mobilisation, constituent le fondement de son travail et décrivent comment elle réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie dans l'intérêt public canadien.

L'équipe de la Régie est composée de plus de 500 fonctionnaires dévoués d'un océan à l'autre qui travaille ensemble, dans tous ces domaines, pour assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et dans le monde.



L'engagement de la Régie à l'égard de la sécurité est au cœur de ce qu'elle est et de ce qu'elle fait. Je suis extrêmement fière du dévouement de l'organisation et du sérieux avec lequel elle prend cette responsabilité. La sécurité de son personnel et de ceux avec qui la Régie travaille a été au cœur de ses préoccupations au cours de la dernière année, et l'organisation a continué à accomplir son travail malgré les incertitudes liées à la pandémie mondiale. Son adaptabilité et sa volonté de travailler différemment sans compromettre l'excellence de la prestation de services sont évidentes dans tous les aspects des activités de l'organisation. Entre autres, la Régie rend des décisions justes et transparentes sur les projets énergétiques, elle assure une surveillance sur le terrain de manière sécuritaire et efficace, elle mobilise les parties prenantes et les peuples autochtones touchés et elle fournit des données et des analyses neutres pour améliorer la prise de décisions en matière d'énergie.

Le plan ministériel de cette année s'appuie sur les progrès réalisés à ce jour et montre comment la Régie poursuivra sur sa lancée. Depuis le dévoilement de son plan stratégique au cours de l'exercice 2021-2022, l'organisation a accompli beaucoup de travail pour préparer la mise en œuvre de celui-ci. Le plan continue de lui offrir une perspective globale sur son travail et ses priorités stratégiques (Confiance, Réconciliation, Compétitivité, Données et innovation numérique), qui rendent compte des domaines où des améliorations et des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser la [mission](#)<sup>vi</sup> de l'organisation. Avec l'apport du personnel, du [conseil d'administration](#)<sup>vii</sup>, de la Commission et du Comité, la Régie a élaboré des plans de mise en œuvre pour chaque priorité qui décrivent ce qu'elle essaie de réaliser et comment elle y arrivera au cours des prochaines années. La Régie reconnaît l'importance de travailler à l'ensemble de ces piliers de gouvernance pour réaliser ces plans.



En 2022-2023, la Régie misera sur les efforts qu'elle a déployés jusqu'ici et fera progresser son plan et ses priorités en adoptant les mesures ci-après.

- Elle travaillera de façon collaborative et transparente et se montrera réceptive à ce qu'elle entend.
- Elle transformera sa façon de travailler avec les peuples autochtones, avec l'engagement de mettre en œuvre la Déclaration dans le cadre de son mandat et d'une manière qui s'harmonise avec les travaux en cours. Ce travail sera axé sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat, notamment les partenariats avec les deux comités consultatifs et de surveillance autochtone liés aux projets de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge et d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.
- Elle mettra en place un système de réglementation qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins changeants des Canadiens et du secteur de l'énergie.
- Elle fera une plus grande utilisation des données dans son travail et dans la communication d'information sur l'énergie au public.

La Régie a une voie claire à suivre pour concrétiser sa [vision](#)<sup>viii</sup> globale. Elle reconnaît qu'elle doit demeurer souple et permettre à ses approches d'évoluer à mesure qu'elle devient plus inclusive à l'égard des personnes dont elle sollicite le point de vue dans une optique d'apprentissage. Elle a ainsi à cœur de reconnaître et de célébrer la diversité de son personnel, tout en favorisant un plus grand sentiment d'appartenance au sein de celui-ci afin de bâtir une fonction publique plus inclusive et plus forte. Elle est déterminée à continuer à travailler avec tous ses proches collaborateurs afin de s'acquitter le mieux possible de son mandat conformément à l'esprit de la LRCE aujourd'hui, demain, au cours de la prochaine année et au-delà.

À titre de PDG, c'est un privilège de diriger l'équipe de professionnels talentueux de la Régie tandis que l'organisation trace son chemin vers l'avenir et qu'elle s'efforce chaque jour de faire de son mieux au nom des Canadiens.

Gitane De Silva  
Présidente-directrice générale  
Régie de l'énergie du Canada

## Aperçu de nos plans

La Régie de l'énergie du Canada définit les secteurs qui sont prioritaires et qui ciblent de façon stratégique les activités de programme. Ces **priorités stratégiques**<sup>ix</sup> vont au-delà des résultats d'un programme donné. Elles requièrent une attention et une direction qui s'étendent à la grandeur de l'organisation afin que les façons de faire évoluent de manière systématique. La Régie en est à la deuxième année de la mise en œuvre de ses quatre priorités stratégiques.

<p><b>Vision</b></p>	<p>Réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie aux Canadiens et ailleurs dans le monde; protéger l'environnement; respecter les droits des peuples autochtones du Canada; fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.</p>
<p><b>Mission</b></p>	<p>Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.</p>

### Confiance

La LRCE donne à la Régie le mandat et le pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour gagner davantage la confiance des Canadiens, dans son travail comme dans la réglementation de l'énergie du pays.

Pour ce faire, elle redoublera d'efforts pour mieux faire connaître les diverses facettes de son travail et favoriser une plus grande participation dans celui-ci. La Régie entend établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada, sensibiliser et habiliter son effectif en matière de mobilisation et resserrer les liens avec les personnes qu'elle sert.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie y parviendra comme suit.

- Elle s'emploiera à rendre plus efficaces ses efforts de communication, de transparence, de collaboration et de mobilisation inclusive dans tous les programmes.
- Elle aura recours à de nouvelles approches, à de nouvelles technologies et à des communications simples qui cultiveront davantage le dialogue avec la population canadienne.
- Elle donnera à son équipe diversifiée d'experts et aux Canadiens les moyens de prendre part à l'important débat qui a cours sur l'énergie, elle partagera de façon plus ouverte ses données et ses analyses et elle améliorera ses outils de mobilisation précoce et de participation du public.
- Elle sollicitera l'apport des membres de son personnel afin de mettre en œuvre son plan stratégique et de concevoir avec eux la culture organisationnelle recherchée.

- Elle s'assurera également de disposer d'un plan intégré et stratégique des ressources humaines, qui la mettra en position, en tant qu'organisme de réglementation, d'obtenir du succès dans les années à venir.

Au cours de la dernière année, la Régie a également élaboré une feuille de route sur la diversité et l'appartenance qui comprenait des recommandations pour appuyer la création d'un milieu de travail diversifié et inclusif. Les étapes qui suivent sont prévues pour les deuxième et troisième années de la mise en œuvre de cette feuille de route :

- continuer de favoriser un environnement où le personnel de la Régie peut se sentir valorisé et respecté;
- établir les responsabilités et définir des paramètres pour évaluer les progrès réalisés et contribuer à éclairer le travail future sur le changement organisationnel et la culture du travail futurs;
- s'engager à faire en sorte que ce changement organisationnel soit à la fois transformateur et durable.

La plus grande force de la Régie est son personnel. L'organisation reconnaît qu'un effectif inclusif, engagé et habilité est essentiel à sa réussite.

### **Réconciliation**

La Régie est résolue à faire avancer le processus de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et elle prend des mesures concrètes pour y arriver. La LRCE offre à l'organisation des mécanismes qui lui permettent d'agir en ce sens, mécanismes qui l'aideront à transformer ses méthodes de travail. La Régie a fait des progrès dans ce domaine et elle reconnaît qu'il lui reste encore du travail à faire.

La Régie renouvelle sa relation avec les peuples autochtones en fonction de la reconnaissance de leurs droits et dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat. L'organisation transforme également sa façon de travailler avec les peuples autochtones et elle s'engage à mettre en œuvre la Déclaration ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui s'appliquent à sa situation. Guidée par les conseils stratégiques du Comité, la Régie honore cet engagement comme suit.

- Elle favorise la compréhension individuelle et collective de la culture des peuples autochtones du Canada.
- Elle consolide ses relations avec tous les peuples autochtones et met en pratique ce qu'elle a appris pour améliorer sa façon de travailler.
- Elle renforce de façon significative ses exigences à l'endroit de l'industrie réglementée afin d'améliorer ses résultats en matière d'environnement et de sécurité par la protection des droits et des intérêts des Autochtones.
- Elle accroît le sentiment d'appartenance de son personnel autochtone, en comblant les écarts dans la représentation et en améliorant les possibilités d'avancement.

Plus précisément, la Régie s'est engagée à l'égard d'une priorité stratégique triennale en matière de Réconciliation qui comporte notamment les livrables concrets ci-après pour l'exercice 2022-2023.

- Elle continuera d'élaborer des approches pour la mise en œuvre de la Déclaration, conformément à l'engagement du gouvernement fédéral à mettre celle-ci en œuvre.
- Elle respectera ses engagements pris dans le cadre de ses partenariats avec les deux comités consultatifs et de surveillance autochtone et en accroissant la participation des Autochtones à la surveillance réglementaire.
- Elle mettra en œuvre son cadre de compétences culturelles autochtones, y compris en ce qui a trait à la formation et au soutien, ainsi qu'un programme d'Aînés en résidence.
- Elle articulera son approche en matière de consultations de la Couronne, notamment à l'égard de l'intégration de la politique fédérale sur les connaissances autochtones.
- Elle établira une stratégie de recrutement, de conservation et d'avancement du personnel autochtone qui comprend formation, soutien et orientation pour les gestionnaires.
- Elle mettra en œuvre une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones qui est conforme à l'exigence obligatoire du gouvernement du Canada pour les ministères et organismes fédéraux de veiller à ce qu'au moins 5 % de la valeur totale des contrats soient attribués à des entreprises autochtones.
- Elle établira un cadre national de mobilisation des Autochtones qui comporte lignes directrices et outils à l'appui des activités de mobilisation des Autochtones dans les secteurs de programme de la Régie.
- Elle fournira de l'information sur les pipelines et des produits d'information sur l'énergie ou des services ciblés pour les Autochtones.

L'exercice 2022-2023 marquera également le lancement de l'examen du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*<sup>x</sup> (le « Règlement »), qui portera notamment sur la protection des droits et des intérêts des Autochtones et qui offrira de nouvelles occasions de travailler avec les communautés autochtones à la mise à jour du cadre de réglementation de la Régie; y compris son *Guide de dépôt*<sup>xi</sup>.

## Compétitivité

La Régie est déterminée à contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Canada d'améliorer la compétitivité du pays sur la scène mondiale. La prise de décisions prévisibles en temps opportun, la stimulation de l'innovation et la mise en exploitation et la surveillance pendant tout le cycle de vie de projets solides sont autant d'aspects où la surveillance réglementaire peut avoir une incidence sur la compétitivité à l'échelle mondiale.

La priorité stratégique en matière de compétitivité est axée sur l'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de l'efficacité de la réglementation pendant tout le cycle de vie, sur le perfectionnement des démarches de réglementation et l'innovation en

la matière et sur la recherche de façons de permettre à un organisme de réglementation de contribuer à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie s'acquittera de ses engagements dans ce domaine comme suit.

- Elle consultera les sociétés réglementées, les organisations autochtones et les parties prenantes dans le but d'explorer et d'instaurer de nouvelles approches de réglementation, de relever et d'éliminer les méthodes sans valeur ajoutée, et de considérer des façons d'offrir une orientation efficace à l'égard des nouveaux facteurs d'évaluation.
- Elle continuera de fournir aux Canadiens de l'information sur l'énergie et des données sur les sujets et les tendances de l'heure dans le secteur de l'énergie, y compris la modélisation de scénarios à bilan zéro dans l'*Avenir énergétique du Canada*<sup>xii</sup>.
- Elle clarifiera la façon dont elle compte aborder les nouveaux éléments de sa surveillance en vertu de la LRCE.
- Elle utilisera les données pour passer en revue et simplifier ses processus, afin d'éliminer les exigences réglementaires qui ne produisent pas de résultats utiles sur le plan de la réglementation.
- Elle continuera à accroître la transparence du processus de réglementation en clarifiant les exigences pour les sociétés réglementées, les peuples autochtones et les parties prenantes grâce à de meilleures lignes directrices pour le dépôt de documents.

### **Innovation en matière de données et de technologie numérique**

La priorité stratégique de la Régie en matière de données et d'innovation numérique établira une volonté ferme et une culture à la grandeur de l'organisation pour utiliser, de manière significative, des données et de l'information pour le personnel, l'industrie, les peuples autochtones et le public. En misant sur des compétences, des solutions et des systèmes axés sur les données, la Régie outillera son personnel afin qu'il puisse fournir des services de réglementation concurrentiels dignes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Lors de l'exercice 2022-2023, la Régie continuera de créer une culture axée sur les données et l'innovation numérique pour mieux remplir son mandat, faire progresser les données et l'innovation numérique et améliorer l'accès à des données et à des renseignements fiables sur l'énergie. Cette approche permettra une prise de décisions plus éclairée, plus de transparence et d'efficacité à l'égard des processus, un engagement numérique accru et une participation plus significative du public à nos processus. La Régie aidera également ses employés à accroître leurs compétences en matière de données à l'échelle de l'organisation afin de stimuler l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Plus précisément, dans le cadre de cette priorité, la Régie se concentrera sur les livrables ci-après au cours de l'exercice 2022-2023.

- Développement de OneData – Extraction et nettoyage de données de multiples systèmes de réglementation afin de créer un « guichet unique pour les données » pour faciliter l’analyse des données et la modernisation des systèmes.
- Développement de Portail Régie – Système de dépôt réglementaire numérique de la Régie.
- Adoption de GCdocs<sup>1</sup> et modernisation de la plateforme de gestion de l’information de la Régie et facilitation des recherches et de l’intégration de contenus liés à la gestion de l’information.

Pour de plus amples renseignements sur les plans de la Régie, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent rapport.

Les risques organisationnels et les stratégies d’intervention connexes liés à l’atteinte des résultats sont exposés dans le [site Web](#)<sup>xiii</sup> de la Régie.

---

<sup>1</sup> GCDocs est la solution de gestion des documents et des dossiers électroniques standard du gouvernement du Canada.



## Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles.

La Régie a demandé et a reçu des fonds supplémentaires au cours des années précédentes pour la transition aux nouveaux processus d'évaluation d'impact et de réglementation, les comités consultatifs et de surveillance autochtone, ainsi que le soutien pour l'offre de données numériques aux Canadiens afin d'apporter des changements soutenus découlant de la mise en œuvre de la LRCE et du contexte opérationnel interne et externe. Ce financement a été attribué de façon temporaire, mais toutes ces exigences existent dans un organisme de réglementation efficace moderne. Dans les années à venir, la Régie profiterait du fait que le financement temporaire soit renouvelé et deviendrait un financement continu et stable.

### Processus décisionnel

#### Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention de la gouverneure en conseil à la suite de la présentation de demandes, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles, notamment en réalisant des évaluations d'impact. Les demandes portent sur des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière ou gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

#### Faits saillants de la planification

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la Régie a traité de nombreuses demandes présentées aux termes de la LRCE. La Régie a mis en œuvre des améliorations aux processus de mobilisation liés aux audiences, comme des ateliers sur la conception des processus d'audience et les conditions éventuelles du projet au cours de ceux-ci. À

#### Consultation de la Couronne

L'exercice 2021-2022 a marqué la deuxième année des activités de consultation de la Couronne menées par la Régie et la mise en œuvre de son approche visant un dialogue constructif avec les peuples autochtones dans l'esprit de la réconciliation. La Régie a entrepris à terme des activités de consultation de la Couronne pour trois grands projets pipeliniers et deux projets proposés dans le Nord canadien.

La Régie continuera d'adapter sa démarche de consultation de la Couronne au fil du temps pour tenir compte de l'évolution de l'environnement externe et intégrer ses apprentissages et les commentaires des peuples autochtones, du conseil d'administration et du Comité.



mesure que l'expérience de ces nouvelles pratiques de mobilisation sera approfondie, l'organisation trouvera des moyens de s'améliorer davantage et offrira des possibilités de participation significative et inclusive aux processus de réglementation.

Les exigences de dépôt de la Régie clarifient les attentes à l'égard des promoteurs, des peuples autochtones et des parties prenantes, notamment en ce qui a trait à la mobilisation efficace avant de présenter une demande visant un projet ou à l'information requise pour qu'une demande soit complète. L'organisation révisé et en actualise continuellement ses exigences de dépôt pour qu'elles tiennent compte des nouveaux apprentissages et qu'elles adaptent les attentes générales sur le plan des politiques de la Régie. Grâce à ce processus d'amélioration continu, les promoteurs, les peuples autochtones et les parties prenantes auront plus de certitude quant à ce qui est attendu avant, pendant et après le processus de demande. La Régie cherche également des moyens de clarifier les attentes à l'égard des nouveaux facteurs inclus dans la LRCE qui complètent les exigences de dépôt.

La Régie prendra les mesures ci-après pour appuyer la responsabilité essentielle « processus décisionnel » au cours de l'exercice 2022-2023.

- Elle continuera à appuyer la compétitivité en mettant en œuvre des mesures pour améliorer la rapidité et la clarté des processus. Cela suppose des efforts pour accroître l'efficacité des processus décisionnels, soit définir et résoudre les problèmes qui surviennent par la mobilisation précoce, rationaliser certaines demandes à faible impact et fournir des instructions claires pour le dépôt des documents.
- Elle poursuivra l'élaboration de son programme de consultation de la Couronne au moyen d'activités de mobilisation et de rétroaction continues auprès des peuples autochtones, afin d'assurer un dialogue constructif dans l'esprit de la Réconciliation.
- Elle mettra en œuvre les outils élaborés au cours de la dernière année pour améliorer les processus de participation inclusive du public et lancer une interface plus conviviale, directe et accueillante. Ce travail prendra également en considération l'utilisation d'outils novateurs pour appuyer les processus virtuels ou écrits dans un environnement qui nécessitera l'observation de restrictions pendant la pandémie, au besoin.
- Elle continuera d'investir davantage dans son processus de [règlement extrajudiciaire des différends](#)<sup>xiv</sup>, une démarche fondée sur les intérêts et confidentielle qui s'est avérée efficace pour résoudre les différends hors des processus réglementaires officiels.
- Elle améliorera l'accès aux données sur les processus décisionnels et leur analyse, afin de bonifier le processus et de fournir des renseignements pertinents et accessibles aux parties prenantes participant à l'examen d'une demande ainsi qu'à celles qui s'intéressent à ses activités.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- L'alinéa 183(2)c) de la LRCE énonce les facteurs d'analyse comparative entre les sexes plus (« ACS+ ») à prendre en considération dans les recommandations de la Commission au ministre, comme les effets sur la santé et les effets sociaux et

- économiques, notamment en ce qui a trait à l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. La Régie a publié des lignes directrices sur l'évaluation des exigences de dépôt relatives à l'ACS+ dans les demandes et a commencé à étudier des demandes sous l'angle de ces lignes directrices.
- Les gestionnaires d'audience, les conseillers en processus et les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie veillent à ce que les activités de mobilisation précoce, les services de règlement extrajudiciaire des différends et les processus décisionnels (notamment les séances de présentation du savoir autochtone) de la Régie soient accessibles à divers groupes, dont les femmes, les hommes, les personnes de diverses identités de genre et les Canadiens sous-représentés.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

- Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle « processus décisionnel » comprennent des évaluations d'impact qui appuient les recommandations ou les décisions de la Régie à la gouverneure en conseil, ce qui contribue à l'avancement de l'objectif de développement durable (« ODD ») n° 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Ces activités portent sur les demandes visant des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière ou gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

### **Expérimentation**

- En partenariat avec [Code for Canada](#)<sup>xv</sup>, la Régie mettra au point une solution numérique pour améliorer les systèmes qui favorisent la participation du public à ses instances. Le fruit de leur travail facilitera et élargira l'accès du public au portail de participation de la Régie, tout en améliorant les processus et les fonctions connexes pour la gestion des données sur les participants.
- La Régie évaluera les données se rapportant aux processus décisionnels pour y dégager les liens et les tendances entre des facteurs comme le type de projet, l'emplacement, les délais d'évaluation, les demandes de renseignements et les conditions imposées par la Régie. Ce travail servira de base à des recommandations ciblées visant l'amélioration des processus.

## Résultats prévus pour Processus décisionnel

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Processus décisionnel, les résultats prévus, les indicateurs de résultat, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019 <sup>(a)</sup>	Résultat réel 2019-2020 <sup>(b)</sup>	Résultats réels 2020-2021
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	Au plus 0 %	Mars 2023	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	Au moins 100 %	Mars 2023	100 %	100 %	97 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Au moins 75 %	Mars 2023	73 %	79 %	80 %
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	Au moins 90 %	Mars 2023	100 %	100 %	100 %

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xvi</sup>.

### Ressources financières budgétaires prévues pour Processus décisionnel

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Processus décisionnel, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux suivants (en dollars).

Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
18 753 370	18 753 370	15 667 637	15 667 636

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xvii</sup>.

### Ressources humaines prévues pour Processus décisionnel

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et pour les deux suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2024-2025
101,5	88,5	88,5

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xviii</sup>.

## Surveillance de la sécurité et de l'environnement

### Description

Fixer des attentes visant les sociétés réglementées et veiller à leur respect pendant les activités menées tout au long du cycle de vie des installations énergétiques, dès la construction jusqu'à leur cessation d'exploitation. Il peut s'agir de pipelines et d'installations connexes, de lignes internationales de transport d'électricité, de projets d'énergie renouvelable extracôtière, de droits et tarifs, d'exportations et d'importations d'énergie, d'exploration pétrolière ou gazière ainsi que de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

### Faits saillants de la planification

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. La Régie veille à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais sa surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Elle s'attend des sociétés qu'elles adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages. La Régie s'attend également à ce que les sociétés réglementées mènent des activités de mobilisation et de consultation d'une manière qui répond aux attentes en évolution quant à la meilleure façon de protéger les personnes, l'environnement et les biens, et qui respecte les droits et les intérêts des peuples autochtones.

La Régie entretient les mêmes attentes à son propre égard : évoluer, innover, s'adapter et s'améliorer. De plus, elle transforme fondamentalement ses méthodes de travail pour faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. L'organisation continue d'accroître la participation de surveillants autochtones dans ses activités de surveillance de manière à prendre davantage en compte les points de vue des Autochtones dans son travail. Les plans pour cette année comprennent l'amélioration du suivi des engagements pris par les sociétés envers les communautés autochtones et le perfectionnement des méthodes des sociétés pour inventorier et protéger les sites d'importance pour les Autochtones. La Régie s'engage à apprendre et à s'adapter dans le but d'établir un modèle de surveillance durable à long terme qui tient compte des points de vue autochtones et appuie les efforts en matière de réconciliation.

L'organisation poursuit sa démarche visant à enrichir sa bibliothèque de données afin de détecter les tendances et de recenser les risques, en constante évolution, et de mettre en œuvre des mesures ciblées pour réduire les dommages. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a élargi l'ensemble de données sur la conformité aux conditions imposées

### Adaptation aux changements dans le secteur du transport de l'énergie

Le transport lié à l'énergie évolue, et la Régie doit s'adapter en conséquence afin d'être prête à surveiller les produits comme l'hydrogène lorsqu'ils sont transportés dans les réseaux qu'elle réglemente. Pour ce faire, la Régie élabore une nouvelle stratégie pour la surveillance des installations d'hydrogène et des hydrogénoducs.

et l'avancement de la remise en état, ce qui lui a permis de mettre en place des mécanismes d'examen et de surveillance plus efficaces et plus efficaces.

La LRCE exige que la Commission prenne des mesures pour s'assurer que les sociétés puissent payer pour la cessation d'exploitation de leurs installations. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a entrepris son examen des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds des sociétés réglementées. La Régie s'est engagée à accomplir cette tâche tous les cinq ans. Ces examens servent de fondement à toute révision des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de financement de la cessation d'exploitation (p. ex., les fiducies), pour s'assurer que les renseignements sur les coûts de cessation d'exploitation reflètent des hypothèses à jour et les leçons apprises sur le terrain au cours des cinq années précédentes.

Le *Règlement*<sup>xix</sup> énonce les règles que les sociétés réglementées doivent suivre pour exploiter leurs pipelines. Le *Règlement* est en place depuis 1999 et certaines exigences ont été clarifiées ou mises à jour en 2013 et 2016. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie procédera à un examen complet de celui-ci et sollicitera les commentaires des Canadiens, de l'industrie et des peuples autochtones afin de cerner les points à améliorer. Le processus se déroulera au cours de l'exercice 2022-2023.

Finalement, la Régie cherche toujours des moyens novateurs d'améliorer les résultats de l'industrie en exerçant une influence plus marquée en culture de sécurité. Comme en témoigne le plan triennal sur la culture de sécurité, la Régie prévoit organiser d'autres ateliers cette année pour faciliter et influencer la discussion sur cet important sujet et échanger des données.

Pour appuyer la responsabilité essentielle « surveillance de la sécurité et de l'environnement » en 2022-2023, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Elle déploiera et appliquera toute la gamme des outils de surveillance nécessaires pour atteindre l'objectif d'éliminer complètement les incidents touchant la sécurité des travailleurs et de l'environnement, en particulier avec l'intensification des activités de construction prévue en 2022-2023.
- Elle continuera à surveiller et à mettre à jour les mesures de surveillance, en veillant à ce que les exigences relatives à la COVID-19 – qui continuent d'évoluer – soient respectées, afin que toutes les communautés situées près des activités réglementées demeurent en sécurité.
- Elle continuera d'accroître la participation des Autochtones à la surveillance en augmentant leur capacité en la matière par l'attribution de contrats et la dotation de trois postes supplémentaires.
- Elle renforcera la surveillance de la conformité aux conditions en faisant le suivi des engagements pris par les sociétés envers les communautés autochtones, en mettant à l'essai des approches visant à améliorer la protection des sites d'importance pour les Autochtones et en tenant davantage compte des perspectives autochtones dans la planification de la surveillance de la conformité.
- Elle mènera un examen exhaustif du *Règlement* en consultation avec les Canadiens, les peuples autochtones, les sociétés réglementées et les autres parties

- prenantes, et tenant compte des leçons tirées des années passées à mettre en œuvre cet instrument réglementaire.
- Elle mettra en œuvre une stratégie de surveillance des installations d'hydrogène et des hydrogénoducs qui seront réglementés par la Régie.
  - Elle continuera de répertorier les projets de recherche technique qui favoriseront l'adoption de méthodes novatrices et améliorées pour renforcer l'intégrité des pipelines.
  - Elle dirigera et fera la promotion de la recherche et du développement, et y participera, en vue d'améliorer la gestion des situations d'urgence pour les installations qu'elle réglemente.
  - Elle sera prête à appuyer les demandes de mise en valeur des ressources et la surveillance des activités s'y rattachant dans les régions du Nord.
  - Elle renforcera les attentes en matière de cybersécurité des systèmes de contrôle industriel et de sécurité des processus dans le cadre de ses activités de surveillance.
  - Elle tiendra des ateliers dans l'industrie afin d'accroître l'apprentissage et la collaboration sur les approches pour la mise en œuvre d'une culture de sécurité positive.
  - Elle améliorera les données et l'information essentielles, y compris les mesures de rendement des pipelines, les données géospatiales sur les actifs et les risques liés à l'assainissement et à la remise en état, afin d'améliorer la surveillance.
  - Elle numérisera et automatisera les interactions courantes avec l'industrie afin de réaliser des gains d'efficacité et de faire preuve d'une plus grande transparence.
  - Elle terminera l'examen des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds entrepris en 2021-2022.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- La Régie continuera de veiller à ce que les activités de sécurité et de surveillance n'aient pas d'incidence négative sur les Canadiens appartenant à des groupes identifiables. La Régie imposera des conditions particulières aux demandeurs sur les questions d'ACS+ pendant le processus d'examen des demandes dans les activités subséquentes de surveillance de la sécurité.
- Pour ses projets d'élaboration de règlements, la Régie fait une ACS+, conformément à la *Directive du Cabinet sur la réglementation*<sup>xx</sup>. Afin de continuer à renforcer son cadre de réglementation, la Régie évaluera l'impact que des changements proposés à un règlement pourraient avoir sur les Canadiens des groupes visés.
- Des termes sans distinction de genre seront employés et privilégiés dans les communications avec le secteur réglementé.
- Pour donner suite aux recommandations émanant d'une évaluation du Programme du cadre de réglementation, la Régie s'emploiera à améliorer son processus de modification de celui-ci pour qu'il soit plus accessible à tous les Canadiens. La Régie mettra également sur les efforts déployés à l'égard de sa priorité stratégique en matière d'innovation numérique et de données pour rejoindre un auditoire plus

large dans ses consultations.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

- Cette responsabilité essentielle appuie l'ODD n° 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Tout d'abord, la Régie exerce le mandat général d'établir et de faire respecter les attentes réglementaires des sociétés réglementées pendant tout le cycle de vie des installations liées à l'énergie. De plus, elle élabore une stratégie de surveillance du transport de l'hydrogène dans les pipelines, ce qui lui permettra de soutenir l'atteinte de cet objectif à l'avenir.
- La stratégie de surveillance des installations d'hydrogène et des hydrogénoducs appuie également l'ODD n° 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

### **Expérimentation**

- La Régie continuera à mettre au point des méthodes pour extraire des données environnementales et socioéconomiques et des images de différents dépôts réglementaires (comme des rapports sur la remise en état, des rapports d'avancement des travaux de construction et des évaluations environnementales et socioéconomiques) pour l'aider, ainsi que les collectivités – y compris autochtones – à assurer une meilleure surveillance et à accroître les connaissances sur la prévention des préjudices aux personnes et des dommages à l'environnement.
- La Régie continue de s'affairer à élaborer des outils pour favoriser une collaboration efficace en matière de surveillance avec les surveillants autochtones et améliorer l'échange d'information avec les communautés autochtones au moyen de cartes interactives.



## Résultats prévus pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Surveillance de la sécurité et de l'environnement, les résultats prévus, les indicateurs de résultat, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019 <sup>(a)</sup>	Résultat réel 2019-2020 <sup>(b)</sup>	Résultats réels 2020-2021
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées	Au plus 0	Mars 2023	13	8 <sup>2</sup>	12
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement	Au plus 0	Mars 2023	13	2	6
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes	Au plus 15 %	Mars 2023	18 %	12 %	10 %

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxi</sup>.

<sup>2</sup> Changés à 8 après la fin de l'exercice 2019-2020. Dans le cadre des procédés courants de déclaration et d'évaluation, les sociétés et la Régie valident les renseignements déclarés, ce qui peut entraîner de légères variations dans les résultats trimestriels et annuels.

## Ressources financières budgétaires prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Surveillance de la sécurité et de l'environnement, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux suivants (dollars).

Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
23 618 055	23 618 055	21 460 856	21 460 858

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxii</sup>.

## Ressources humaines prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et pour les deux suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2024-2025
132,5	122	122

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxiii</sup>.

## Information sur l'énergie

### Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur l'offre comme sur la demande d'énergie, les sources de celle-ci, de même que la sécurité ou la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

### Faits saillants de la planification

L'énergie joue un rôle essentiel dans la vie de tous les Canadiens. Qu'il s'agisse de transport, de soins de santé ou de vêtements, tous les produits et services de notre pays ont besoin d'énergie. L'information sur l'énergie donne une idée de ce qui se passe actuellement dans le secteur énergétique et de ce qu'il pourrait devenir à l'avenir.

La Régie contribue à éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada en s'efforçant de créer une culture organisationnelle axée sur les données et l'innovation qui permettra la réalisation efficace de son mandat, améliorera l'accès du public à de l'information sur l'énergie et à des données exactes pour la prise de décisions, et multipliera les possibilités de mobilisation numérique. En améliorant les connaissances sur l'énergie, l'organisation soutient la compétitivité du Canada sur les marchés de l'énergie à l'échelle mondiale. La Régie travaille à plusieurs publications d'analyse de l'énergie très médiatisées, dont celles qui suivent.

- *Avenir énergétique du Canada*<sup>xxiv</sup> présente les perspectives à long terme de la Régie en matière d'offre et de demande d'énergie au pays. En 2022-2023, la Régie préparera la prochaine édition de ce rapport, qui continuera de fournir des renseignements essentiels sur la transition énergétique du Canada vers une économie sobre en carbone et qui

### Plan de mobilisation pour les produits d'information sur l'énergie

Les décideurs, les organismes de réglementation, les parties prenantes et les peuples autochtones ont besoin d'information de grande qualité sur l'énergie pour qu'une filière énergétique moderne fonctionne bien. Pour comprendre et satisfaire ces différents besoins, la Régie s'est efforcée d'établir des liens plus étroits et de renforcer la collaboration avec les peuples autochtones et les parties prenantes en 2022-2023. La Régie mettra en œuvre le plan de mobilisation pour les produits d'information sur l'énergie qui a été élaboré en 2021-2022.

Dans le cadre de ce plan, la Régie continuera de consulter les peuples autochtones afin de tenir compte de leurs perspectives et de leurs besoins en matière d'information dans ses publications sur l'énergie. La Régie effectuera également un vaste travail de mobilisation dans le cadre de la prochaine édition du rapport sur l'avenir énergétique.

L'organisation sollicitera les commentaires d'experts en modélisation des filières énergétiques sur son approche technique et consultera les peuples autochtones, les parties prenantes de l'industrie, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire ainsi que les provinces et les territoires au sujet des hypothèses et des résultats préliminaires du rapport.

- comprendra des analyses de scénarios tenant compte de l'atteinte d'un bilan zéro par le Canada d'ici 2050.
- Les [profils énergétiques des provinces et territoires](#)<sup>xxv</sup> donnent un aperçu de la production, du transport, du commerce et de la consommation de l'énergie et des émissions de GES. Les profils regroupent toutes les sources d'énergie, du pétrole brut et des produits raffinés au gaz naturel et au gaz naturel liquéfié, en passant par l'uranium et les énergies renouvelables. L'édition 2022-2023 comprendra du nouveau contenu sur la transition énergétique du Canada, qui tiendra compte du point de vue des Autochtones et de la consultation des parties prenantes.
  - Les [aperçus du marché](#)<sup>xxvi</sup> sont des publications brèves et périodiques sur divers sujets liés à l'énergie qui sont pertinents pour tous les Canadiens. En 2022-2023, en plus de continuer à produire des aperçus du marché sur des sujets liés à l'évolution constante de la situation énergétique, ces publications s'intéresseront également à l'hydrogène et à d'autres sujets de plus en plus pertinents pour le public, comme le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance.

L'une des principales priorités de la Régie est de bâtir la confiance à l'égard de son travail et du système de réglementation de l'énergie au pays. Pour ce faire, le public doit avoir accès à des données exactes et complètes sur le rendement des installations de compétence fédérale. La Régie continue d'investir dans la compilation et la publication de données sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement ainsi que de facteurs économiques des pipelines et des lignes de transport d'électricité de son ressort. Ces données sont publiées dans divers formats pour rejoindre un large public, que ce soit des fichiers de données ouvertes ou des visualisations interactives. Au cœur de cet effort se trouve le portail Web des [profils pipeliniers](#)<sup>xxvii</sup>, un guichet unique qui offre des renseignements détaillés et des données régulièrement mises à jour sur les principaux oléoducs et gazoducs au Canada relevant de la Régie. L'organisation continuera d'ajouter de nouveaux ensembles de données et des visualisations au portail, ainsi que de nouvelles fonctionnalités.

La Régie prendra les mesures ci-après pour appuyer responsabilité essentielle « information sur l'énergie » en 2022-2023.

- Elle éclairera le dialogue sur l'énergie au Canada en donnant accès à des données et à des renseignements pertinents, exacts et opportuns sur l'énergie.
- Elle donnera aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour effectuer leurs propres recherches, prendre des décisions et comprendre le paysage énergétique dans lequel ils évoluent.
- Elle s'efforcera d'accroître la sensibilisation à l'égard de l'énergie et soutenir la compétitivité du Canada sur les marchés énergétiques mondiaux en continuant de produire des publications d'analyse de l'énergie de grande qualité et très pertinentes.
- Elle fournira des données sur l'infrastructure qu'elle régleme dans un large éventail de formats clairs et transparents afin de favoriser la confiance.

- Elle élargira la portée de ses activités en mettant en œuvre plan de mobilisation pour les produits d'information sur l'énergie qui a été élaboré en 2021-2022.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- La Régie poursuivra les initiatives visant à améliorer son contenu et à répondre aux besoins variés des Canadiens afin qu'il soit accessible à tous les auditoires.
- Le contenu sera publié dans les deux langues officielles et fera la promotion de termes sans distinction de genre.
- Toutes les images utilisées dépeignent la nature diversifiée du public d'une manière juste, représentative et inclusive, notamment en matière d'équilibre entre les sexes, de genre, de langue, d'ethnicité ou de race, de religion, d'âge, de handicap, de géographie, de culture, de revenu, d'orientation sexuelle et d'éducation.
- La Régie respectera toutes les lignes directrices du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité et les normes d'accessibilité au Web, notamment pour ce qui est de l'emploi des couleurs, de l'aération des textes, de l'utilisation de paragraphes plus courts et de listes à puces et d'un langage clair. Toutes les images et toutes les représentations graphiques sont accompagnées d'un texte ou d'une description qui explique ce qui est présenté.
- Elle améliorera la vitesse de chargement des pages et rendra les ensembles de données disponibles pour téléchargement, en plus de graphiques interactifs à large bande passante, afin que les gens dans les collectivités éloignées puissent continuer d'accéder à son contenu et de l'utiliser.
- Elle diffusera du contenu qui s'adresse à divers groupes identitaires grâce aux divers aperçus du marché. Les thèmes changent constamment et ciblent le public en général, l'industrie, le milieu universitaire et les auditoires autochtones.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

- L'information sur l'énergie joue un rôle important dans les décisions des Canadiens alors que le Canada se dirige vers une économie à faibles émissions de carbone. La responsabilité essentielle « information sur l'énergie », y compris la série phare de rapports sur l'avenir énergétique et de perspectives connexes, comprendra une analyse des options et des scénarios à faibles émissions de carbone. Cette initiative contribuera à faire progresser l'appui du gouvernement du Canada au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier en ce qui a trait à l'ODD n° 7 (« Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ») et l'ODD n° 8 (« Promouvoir une croissance économique durable ») et l'ODD n° 13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques »).

## **Expérimentation**

- La Régie lancera un projet pilote d'avis par courriel pour la présentation des principaux documents de réglementation afin d'assurer que les renseignements publiés sur les pipelines soient exacts et à jour.
- La Régie mettra à l'essai de nouveaux outils de développement Web pour s'assurer que le contenu publié est mis à jour dans les meilleurs délais et que l'information répond aux besoins des utilisateurs.
- La Régie mènera des entrevues auprès des utilisateurs de l'information sur les pipelines pour s'assurer que l'information publiée répond aux besoins des parties prenantes.

## **Résultats prévus pour Information sur l'énergie**

Le tableau qui se trouve à la page suivante montre, pour la responsabilité essentielle Information sur l'énergie, les résultats prévus, les indicateurs de résultat, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles. Il convient de noter qu'à compter de 2021-2022, la Régie a adopté des indicateurs de résultats ministériels qui sont davantage axés sur l'incidence ou les résultats de ses produits d'information sur l'énergie (p. ex., la preuve que les Canadiens consultent et utilisent cette information), plutôt que de s'en remettre auparavant aux indicateurs d'activité (p. ex., nombre de fois que l'information sur l'énergie est consultée). Les indicateurs fondés sur les activités continueront d'être suivis et surveillés en fonction du rendement du programme, mais l'accent sera davantage mis sur l'incidence et la pertinence du programme dans ses indicateurs de résultats.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018–2019 <sup>(a)</sup>	Résultat réel 2019–2020 <sup>(b)</sup>	Résultats réels 2020–2021
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	Description	Mars 2023	Sans objet – Nouvel indicateur  Indicateur antérieur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Cible : Au moins 750 000  1 216 873	Sans objet – Nouvel indicateur  Indicateur antérieur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Cible : Au moins 750 000  1 273 727	Sans objet – Nouvel indicateur  Indicateur antérieur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Cible : Au moins 750 000  1 169 612
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	Au moins 85	Mars 2023	105	56	113

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie. Indicateur remplacé à compter de 2022-2023.

(b) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019. Indicateur remplacé à compter de 2022-2023.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxviii</sup>.

### Ressources financières budgétaires prévues pour Information sur l'énergie

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Information sur l'énergie, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux suivants (en dollars).

Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
6 919 278	6 919 278	5 174 538	5 174 538

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxix</sup>](#).

### Ressources humaines budgétaires prévues pour Information sur l'énergie

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et pour les deux suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2024-2025
33,1	30,1	30,1

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxx</sup>](#).



## Mobilisation

### Description

Mener des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes par la forme d'un dialogue ouvert des questions, d'un partage de points de vue et d'une collaboration. Ces activités portent sur l'ensemble des décisions et des actions qui ont trait au mandat conféré par la loi.

### Faits saillants de la planification

La Régie s'emploie à mettre en œuvre un modèle de mobilisation axé sur l'établissement de relations, l'écoute des Canadiens et la diffusion de l'information pour relever et corriger les problèmes dans un esprit de collaboration, en améliorant continuellement ses façons de faire.

La Régie s'efforce de mobiliser divers groupes sur les décisions qui les touchent directement. Dans le cadre du programme de mobilisation des parties prenantes et du programme de mobilisation des Autochtones, elle adapte la mobilisation aux relations uniques que nous entretenons avec les personnes touchées par notre travail, en particulier les peuples autochtones, les propriétaires fonciers, les parties prenantes et l'industrie. La Régie a également un certain nombre de partenariats uniques, travaillant en collaboration avec d'autres organismes de réglementation, des communautés autochtones (p. ex., dans le cadre de ses initiatives conjointes de consultation et de surveillance autochtone avec les deux Comités consultatifs et de surveillance autochtone), des organisations et d'autres ministères.

Le maintien de ce dialogue, et l'information qu'elle en retire, aide la Régie et ses partenaires à rendre des décisions et à formuler des recommandations plus judicieuses qui favorisent la sécurité et la protection de l'environnement, l'efficacité réglementaire, la compétitivité économique, la diffusion des connaissances en matière d'énergie et la

### Comité consultatif et de surveillance autochtone

Mis en place conjointement par des peuples autochtones et le gouvernement du Canada, dont la Régie, deux comités consultatifs et de surveillance autochtones agissent en toute indépendance afin d'accroître la participation des Autochtones aux activités de surveillance par le gouvernement du Canada du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge.

Le travail de la Régie avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones continuera de façonner sa démarche plus vaste visant à intégrer les perspectives autochtones à ses activités de surveillance et à renforcer la mobilisation des communautés autochtones. La Régie reconnaît l'importance de la participation des Autochtones à la surveillance des grands projets ainsi que la précieuse contribution des surveillants autochtones. Les activités de surveillance autochtone de la Régie continuent de s'étendre et de s'améliorer. Elle travaille en collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone, les surveillants autochtones et les sociétés et apprenons d'eux. Les activités s'étendent maintenant à des projets pour lesquels il n'y a pas de comité consultatif et de surveillance autochtone.

transparence dans tous les aspects de son travail. La Régie déploie également des efforts pour lancer la mobilisation plus tôt que par le passé afin d'intégrer plus efficacement les commentaires recueillis aux étapes de la planification des projets et des initiatives.

Le Canada est un grand pays diversifié. Chaque région a des intérêts et des défis qui lui sont propres, et le travail de la Régie se répercute de différentes façons selon les personnes. L'organisation cherche des moyens de mieux comprendre les perspectives nationales et régionales de son travail tout en s'assurant d'être outillée pour une mobilisation efficace partout au Canada. Le recours aux technologies et à des outils numériques de mobilisation est essentiel pour faciliter la collaboration avec le public, dans un format qui leur convient (comme ils le veulent, quand ils le veulent et où ils le veulent). La Régie est également consciente de la réalité de la « fatigue » liée à la consultation ou à la mobilisation et de l'importance de concentrer et de simplifier ses activités de mobilisation afin qu'elles fonctionnent le mieux pour les partenaires et les parties prenantes.

La Régie a mis au point ses programmes de mobilisation pour mesurer le succès non seulement par le nombre de réunions qu'elle a tenues, mais aussi par la mesure dans laquelle elle mobilise de façon significative les peuples autochtones et les parties prenantes. La mobilisation est jugée porteuse de sens lorsqu'elle cherche à comprendre les problèmes, les intérêts et les valeurs en évolution des Canadiens et tente de faire le lien avec ses activités de surveillance réglementaire. La Régie continuera de surveiller et de gérer ses activités de mobilisation, tout en portant son attention sur deux mesures clés du rendement du cadre ministériel des résultats : l'influence de la rétroaction sur ses décisions et son travail et l'utilité de la mobilisation.

La Régie prendra les mesures ci-après pour appuyer la responsabilité essentielle « mobilisation » au cours de l'exercice 2022-2023.

- Elle mobilisera les comités consultatifs et de surveillance autochtone, le Groupe chargé des questions foncières, les associations de l'industrie et les organismes nationaux, régionaux et municipaux.
- Elle élaborera une stratégie nationale de mobilisation et élargira ses liens avec les peuples autochtones et les parties prenantes à l'échelle nationale et régionale.
- Elle soutiendra les volets de ses programmes qui visent à faire participer les peuples autochtones et les parties prenantes aux efforts d'amélioration du programme de surveillance, ainsi qu'aux nouvelles pratiques de consultation de la Couronne et de mobilisation précoce.
- Elle étendra l'usage d'outils de mobilisation numériques dans ses activités de mobilisation.
- Elle étudiera de nouvelles façons d'aider les parties prenantes et les titulaires de droits à interagir avec la Régie hors des processus d'audience.
- Elle s'efforcera d'accroître les moyens pour recueillir les commentaires pendant l'élaboration de règlements.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

- Les mesures de mobilisation introduites durant l'exercice 2020-2021 permettent à la Régie de vérifier l'efficacité de ses méthodes pour recueillir des points de vue diversifiés afin d'éclairer ses décisions et de guider son travail.
- La Régie emploiera une approche fondée sur l'ACS+ pour évaluer l'efficacité de la mobilisation, recenser les améliorations à apporter aux programmes et conseiller l'organisation sur les moyens de prendre en compte les divers points de vue qui reconnaissent que les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre peuvent avoir une interprétation différente des politiques de mobilisation, des programmes et des projets.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

- Le renouvellement de relations avec les partenaires autochtones et les parties prenantes appuie les ODD n<sup>os</sup> 7 et 9 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». En effet, l'apport des peuples autochtones et des parties prenantes permettra d'améliorer la prise de décisions, les processus de réglementation, la surveillance autochtones et l'élaboration de politiques.

### **Expérimentation**

- La Régie étudiera et élargira l'utilisation d'outils de mobilisation en ligne, de mécanismes de rétroaction et de techniques d'extraction des données. Elle sera ainsi en mesure de mieux définir et communiquer l'information aux collectivités et de s'assurer d'avoir la bonne information en main lors de ses rencontres avec des communautés autochtones et des parties prenantes sur des questions qui leur sont propres.

### **Résultats prévus pour Mobilisation**

La Régie mobilise principalement les personnes et les organisations qui sont touchées par ses activités de réglementation et sa mission ou qui s'y intéressent. Ces personnes contribuent grandement à éclairer nos décisions et à orienter nos façons de faire. Une mobilisation bien gérée et coordonnée renforce la confiance et aide à établir des relations positives efficaces à long terme pour l'organisation et au bout du compte, à l'amélioration de la surveillance réglementaire et de la prise de décision. Nous avons pris la décision délibérée d'établir un cadre de rendement axé sur une mobilisation proactive et d'ainsi tenir compte des commentaires que nous recevons pour améliorer les résultats et nous assurer que la mobilisation est utile.

Au cours de l'exercice 2021-2022, plusieurs initiatives ont témoigné concrètement de l'influence de l'information fournie par les peuples autochtones et les parties prenantes sur les décisions et le travail de la Régie, notamment : le travail de l'organisation avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone, le comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières et le programme de liaison avec les Autochtones – un partenariat

avec la British Columbia Oil and Gas Commission et d'autres ministères provinciaux. Ces partenariats offrent à la Régie de précieuses perspectives et lui procurent des occasions de se pencher sur les questions foncières, la surveillance autochtone, l'élaboration de politiques et la surveillance réglementaire pendant la pandémie de la COVID-19. Pour l'exercice 2022-2023, les résultats prévus comprennent une attention soutenue pour assurer que la Régie dispose d'exemples concrets d'améliorations à ses façons de faire directement liées aux commentaires reçus, et que la majorité des participants à ses activités de mobilisation indiquent que celles-ci ont été utiles.

Le tableau qui suit montre, pour la responsabilité essentielle Mobilisation, les résultats prévus, les indicateurs de résultat, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.	Description	Mars 2023	Non disponible <sup>(a)</sup>	Non disponible <sup>(a)</sup>	Cible atteinte – Voir le texte ci-dessus.
Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.	Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.	Au moins 75 %	Mars 2023	89 % <sup>(b)</sup>	84 % <sup>(b)</sup>	80 %

(a) Nouvel indicateur qualitatif (narratif) entré en vigueur en 2021-2022; résultats non disponibles pour les exercices précédents.

(b) L'indicateur a été modifié pour 2020-2021 et la nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement aux exercices 2018-2019 et 2019-2020 afin de tenir compte des différences entre le présent rapport et ceux des années précédentes.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxxii</sup>](#).

### Ressources financières budgétaires prévues pour Mobilisation

Le tableau qui suit montre, pour Mobilisation, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux suivants (dollars).

Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
9 262 659	9 262 659	5 635 459	5 635 458

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxxii</sup>](#).

### Ressources humaines prévues pour Mobilisation

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et pour les deux suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2024-2025
46,1	28,1	28,1

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC<sup>xxxiii</sup>](#).

---

## Services internes : résultats prévus

### Description

Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations organisationnelles et exécuter ses programmes. Il existe dix catégories de services internes :

- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services des communications;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services de technologies de l'information;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion des acquisitions.

### Faits saillants de la planification

Les services internes de la Régie sont essentiels à la réussite de l'organisation, car ils assurent son bon fonctionnement et font en sorte que les employés disposent des outils dont ils ont besoin pour accomplir un travail de grande qualité dans l'intérêt public canadien. Au cours de l'exercice 2022-2023, les services internes participeront à la définition et à la mise en œuvre des mesures se rattachant aux quatre priorités stratégiques – la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique – abordées plus haut dans le présent rapport. Les services internes répondront également de la mise en œuvre de la priorité stratégique de l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Les services internes harmoniseront les programmes et le soutien en relevant les lacunes entre les structures actuelles et celles qui sont nécessaires pour concrétiser la mission, la vision et les priorités stratégiques de la Régie, dans le but de créer et de maintenir un effectif engagé, habilité et exemplaire. Le plan stratégique triennal en vue d'un effectif engagé permettra d'améliorer les pratiques de leadership à la grandeur de l'organisation par la culture, les politiques et le soutien aux programmes, ainsi que par la gestion du changement et la communication.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les services internes prendront les mesures ci-après.

- Intégrer la plateforme SAP, qui est la norme au sein du gouvernement du Canada, dans le cadre du projet de modernisation du système financier, en tant que système de gestion des finances et du matériel de la Régie.
- Assister les organismes centraux et les autres ministères dans la mise en œuvre du système de RH et de paye ProGen.

- Investir dans un effectif concurrentiel en offrant des possibilités de formation sur les données et le numérique pour favoriser un changement de culture organisationnelle.
- Améliorer l'accès aux données et à l'information au moyen d'ensembles de données ouvertes et d'interfaces conviviales. Les projets d'extraction des données, de structuration, d'interaction et d'analytique rendront l'information plus facilement accessible, consultable et utilisable pour un plus large éventail d'utilisateurs.
- Adopter GCDOcs, afin d'uniformiser les processus et les solutions de gestion de l'information grâce à la technologie et à la gouvernance.
- Accroître l'efficacité et l'efficacité de la réglementation en offrant au personnel des solutions numériques qui réduisent les interventions manuelles pour les demandes administratives courantes à faible risque.
- Simplifier les systèmes de classement des documents de réglementation afin d'améliorer le potentiel de la Régie en matière d'automatisation des processus et d'analytique des données.
- Promouvoir l'utilisation des services infonuagiques à la Régie afin de rendre l'organisation plus mobile et de soutenir ses initiatives de transformation numérique.
- Accroître l'utilisation des éléments visuels et numériques dans les produits de communication et le site Web de la Régie.
- Renforcer la planification et la production de rapports sur le rendement et accroître ses compétences en gestion de programmes.
- Veiller à ce que les rapports et les données soient solides, y compris les projections visant à quantifier et à combler les lacunes dans la représentation, et offrir des occasions ciblées supplémentaires en fonction du besoin organisationnel de soutenir et de faire progresser la réconciliation.
- Soutenir la mise en œuvre de la feuille de route sur la diversité et l'appartenance.
- Réaliser un audit de la culture organisationnelle.
- Diriger l'initiative Avenir de notre milieu de travail de la Régie.

### Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau qui suit montre, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux suivants (dollars).

Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
41 713 697	41 713 697	35 210 475	35 210 475

### Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter des services internes pour l'exercice 2022-2023 et pour les deux suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2024-2025
176,8	162,3	162,3





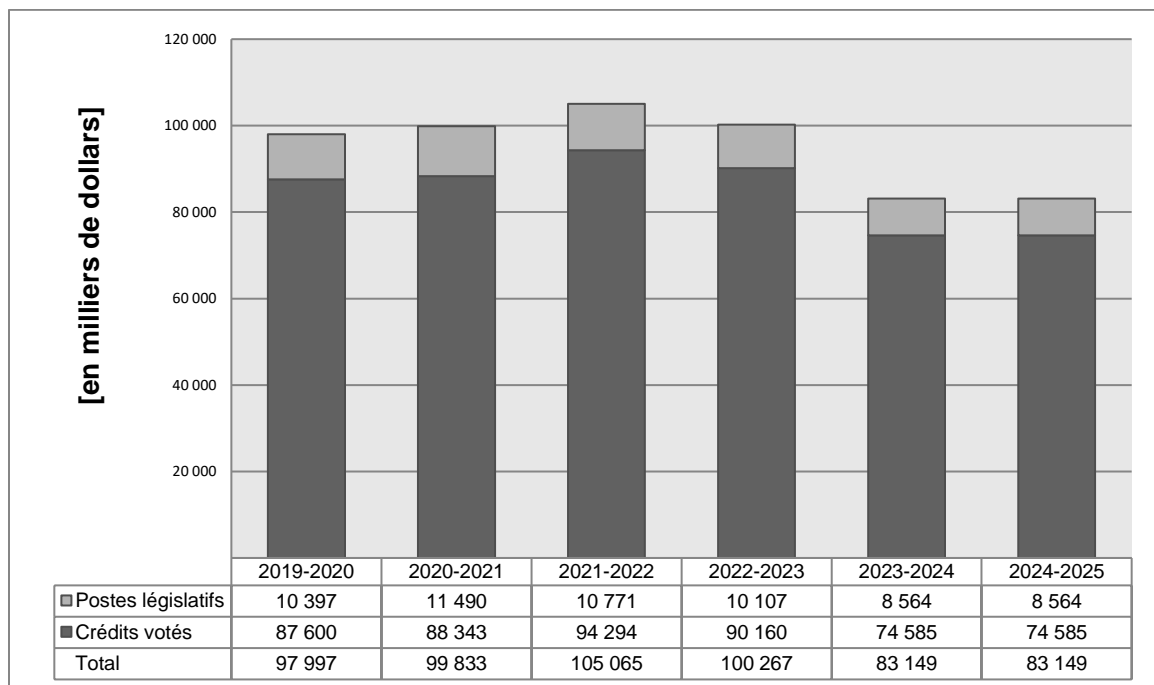
## Dépenses prévues et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de la Régie pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et du précédent.

### Dépenses prévues

#### Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique qui suit présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de la Régie et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2019-2020	Dépenses réelles 2020-2021	Prévision de dépenses 2021-2022	Dépenses budgétaires 2022-2023 (indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
Processus décisionnel	21 550 144	20 864 381	18 507 474	18 753 370	18 753 370	15 667 637	15 667 636
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	24 588 408	23 152 134	23 875 399	23 618 055	23 618 055	21 460 856	21 460 858
Information sur l'énergie	9 235 424	5 934 378	7 876 532	6 919 278	6 919 278	5 174 538	5 174 538
Mobilisation	7 611 046	9 611 208	9 353 847	9 262 659	9 262 659	5 635 459	5 635 458
<b>Total partiel</b>	62 985 022	59 562 101	59 613 252	58 553 362	58 553 362	47 938 490	47 938 490
Services internes	35 011 968	39 028 902	45 451 417	41 713 697	41 713 697	35 210 475	35 210 475
Services internes – Remise d'une redevance <sup>3</sup>		1 241 925					
<b>Total</b>	97 996 990	99 832 928	105 064 669	100 267 059	100 267 059	83 148 965	83 148 965

<sup>3</sup> Le 26 mars 2021, le gouverneur en conseil a pris un décret de remise à Vector Pipelines Limited Partnership Inc., sur recommandation du ministre des Ressources naturelles et du Conseil du Trésor et en vertu du paragraphe 23(2.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour le montant par lequel les droits au titre du recouvrement des frais payables par Vector Pipeline Limited Partnership en vertu du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* pour 2019 excèdent les frais révisés pour l'année en question. (P.C. 2021-0224)

### **Écart entre les dépenses réelles de 2019-2020 et de 2020-2021**

Les dépenses réelles en 2020-2021 sont supérieures de 1,84 million de dollars à celles de 2019-2020, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 2,33 millions de dollars du poste des transports<sup>4</sup> par suite des restrictions associées à la COVID-19;
- une augmentation de 1,24 million de dollars attribuable à la remise de la redevance payée par Vector Pipeline Limited Partnership;
- une augmentation de 1,93 million de dollars liée aux mises à jour du matériel informatique et technologique;
- une diminution de 1 million de dollars principalement liée au projet de modernisation du système financier.

### **Écart entre les dépenses réelles de 2020-2021 et les dépenses prévues de 2021-2022**

Les dépenses prévues de 2021-2022 sont supérieures de 5,23 millions de dollars aux dépenses réelles de 2020-2021, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,91 millions de dollars liée principalement au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 1,80 million de dollars du financement lié à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 1,48 million de dollars liée principalement à la remise de droits à Vector Pipeline Limited Partnership au cours de l'exercice 2020-2021.

### **Écart entre les dépenses prévues de 2021-2022 et de 2022-2023**

Les dépenses prévues de 2022-2023 sont inférieures de 4,8 millions de dollars à celles de 2021-2022, en raison de ce qui suit :

- une baisse de 1,76 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtone pour des projets d'infrastructure énergétique;
- une diminution de 3,56 millions de dollars liée au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 0,78 million de dollars liée principalement au régime d'avantages sociaux des employés;

---

<sup>4</sup> Les données comprennent tous les types de transport, comme les déplacements, les frais de transport, les frais d'affranchissement, le courrier aérien et le courrier recommandé.

- une augmentation de 1,30 million de dollars du financement lié à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018.

### **Écart entre les dépenses prévues de 2022-2023 et de 2023-2024**

Les dépenses prévues de 2023-2024 sont inférieures de 17,12 millions de dollars à celles de 2022-2023, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 8,92 millions de dollars du financement lié à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 3,72 millions de dollars liée au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 2,94 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération dans les conditions d'emploi de l'administration publique fédérale;
- une diminution de 1,54 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés.

## Ressources humaines prévues

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les ressources humaines en équivalents temps plein pour chacune des responsabilités essentielles de la Régie et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

### Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Prévisions d'équivalents temps plein 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
Processus décisionnel	119,2	129,4	102,9	101,5	88,5	88,5
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	131,0	142,5	148,9	132,5	122	122
Information sur l'énergie	43,8	30,4	47,6	33,1	30,1	30,1
Mobilisation	37,8	56,9	50,8	46,1	28,1	28,1
<b>Total partiel</b>	<b>331,8</b>	<b>359,2</b>	<b>350,2</b>	<b>313,2</b>	<b>268,7</b>	<b>268,7</b>
Services internes	162,2	162,4	201,9	176,8	162,3	162,3
<b>Total</b>	<b>494,0</b>	<b>521,6</b>	<b>552,1</b>	<b>490,0</b>	<b>431,0</b>	<b>431,0</b>

### Écart entre les équivalents temps plein réels de 2019-2020 et de 2020-2021

Une augmentation de 27,6 entre les équivalents temps plein réels de 2019-2020 et ceux de 2020-2021 est liée principalement au financement à la stabilisation des activités de la Régie et à l'amélioration de sa capacité d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

### **Écart entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et les équivalents temps plein prévus de 2021-2022**

L'augmentation de 30,5 entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et les équivalents temps plein prévus de 2021-2022 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 10 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une augmentation de 20,5 équivalents temps plein liée principalement au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2021-2022 et de 2022-2023**

La diminution de 62,1 équivalents temps plein prévus entre 2021-2022 et de 2022-2023 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une baisse de 10 équivalents temps plein liée au budget de 2017 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone pour des projets d'infrastructure énergétique;
- une diminution de 6 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 30 équivalents temps plein liés au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 16,1 équivalents temps plein liée aux changements dans les niveaux de financement.

### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2022-2023 et de 2023-2024**

La diminution de 59 équivalents temps plein prévus entre 2022-2023 et 2023-2024 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une diminution de 43 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 16 équivalents temps plein liée aux changements dans les niveaux de financement.

## Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)<sup>xxxiv</sup>.

## État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de la Régie de l'énergie du Canada de 2021-2022 à 2022-2023.

Les prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les prévisions et les montants prévus présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web](#)<sup>xxxv</sup> de la Régie.

### État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023	Écart (résultats prévus pour 2022-2023 moins prévisions des résultats de 2021-2022)
Total des dépenses	122 876 092	118 101 482	(4 774 610)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	122 876 092	118 101 482	(4 774 610)

### Écart entre les résultats prévus de 2021-2022 et de 2022-2023

Les résultats prévus en 2022-2023 sont inférieurs de 4,8 millions de dollars à ceux de 2021-2022 et cela est attribuable principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 1,30 million de dollars du financement lié à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une baisse de 1,76 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtone pour des projets d'infrastructure énergétique;



- une diminution de 3,56 millions de dollars liée au financement prévu pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 0,78 million de dollars liée principalement au régime d'avantages sociaux des employés.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

**Administratrice générale :** Gitane De Silva

**Portefeuille ministériel :** Ressources naturelles

**Instrument(s) habilitant(s) :** *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*<sup>xxxvi</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 2019

**Autre :** La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* est entrée en vigueur le 28 août 2019.

### Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

D'autres renseignements sur la raison d'être, mandat et rôle de la Régie sont présentés dans [son site Web](#)<sup>xxxvii</sup>.

La lettre [de mandat du ministre](#)<sup>xxxviii</sup> renferme de l'information sur les engagements qui y sont énoncés.

### Contexte opérationnel

Les renseignements relatifs au contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web](#)<sup>xxxix</sup> de la Régie.

## Cadre de présentation de rapports

La Régie a incorporé les mises à jour du libellé de certaines descriptions de responsabilité essentielle pour rendre compte des nouvelles responsabilités que lui impose la loi. Elle a également mis à jour le libellé de certains résultats ministériels et indicateurs pour rendre compte de la loi à laquelle elle est assujettie et d'améliorations.

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation	
Cadre ministériel des résultats	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.</b> Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées.  Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement.  Indicateur : Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.</b> Indicateur : Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.</p>	<p><b>Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</b> Indicateur : La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</p>	Services internes
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.</b> Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles.</b> Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.</p>				
Répertoire des programmes	<p>Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations</p> <p>Programme : Aide financière aux participants</p>	<p>Programme : Rendement des sociétés</p> <p>Programme : Système de gestion et rendement du secteur</p> <p>Programme : Gestion des situations d'urgence</p> <p>Programme : Cadre de réglementation</p>	<p>Programme : Information sur les filières énergétiques</p> <p>Programme : Information sur les pipelines</p>	<p>Programme : Mobilisation des parties prenantes</p> <p>Programme : Mobilisation des Autochtones</p>	

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xi</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements complémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web](#)<sup>xii</sup> de la Régie :

- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Stratégie fédérale de développement durable/Déclarations sur les achats écologiques

## Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Régie ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les dépenses fiscales sont la responsabilité du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>xiii</sup>. Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

## Coordonnées de l'organisation

**Adresse postale : Bureau principal Calgary**

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta)  
T2R 0A8

**Téléphone :** 403-292-4800 ou 1-800-899-1265.

**Télécopieur :** 403-699-5503

**Courriel :** [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca)

**Site Web :** <https://www.rec-cer.gc.ca/>

**Adresse postale : Région de l'Est**

505, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 230  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2

**Téléphone :** 514-283-2763 ou 1-877-288-8803.

**Courriel :** [infomontreal@cer-rec.gc.ca](mailto:infomontreal@cer-rec.gc.ca)

**Site Web :** <https://www.rec-cer.gc.ca/>

**Adresse postale : Région du Pacifique**

800, rue Burrard, bureau 219  
Vancouver, en Colombie-Britannique  
V6Z 0B9

**Téléphone :** 604-666-3975

**Courriel :** [infopacific@cer-rec.gc.ca](mailto:infopacific@cer-rec.gc.ca)

**Site Web :** <https://www.rec-cer.gc.ca/>

**Adresse postale : Région du Nord**

5101, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 115  
C.P. 2213  
Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest  
X1A 2P7

**Téléphone :** 867-766-8408

**Courriel :** [infonorth@cer-rec.gc.ca](mailto:infonorth@cer-rec.gc.ca)

**Site Web :** <https://www.rec-cer.gc.ca/>

---

## Annexe – Définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])**

Outil analytique qui permet de mettre en place des initiatives adaptées et inclusives et à comprendre comment les facteurs tels que le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et l'invalidité peuvent avoir une incidence sur les expériences, et les résultats ainsi que l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience de ceux-ci.

### **cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**expérimentation (experimentation)**

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

**indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice

indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; faire croître la croissance d'une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

**programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

**responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.



**résultat ministériel (departmental result)**

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

## Notes en fin d'ouvrage

- i Plan stratégique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- ii Comité consultatif autochtone, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/organisation-structure/comite-consultatif-autochtone/index.html>
- iii Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.1/>
- iv Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>
- v Commission de la Régie de l'énergie du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/organisation-structure/commissaires/index.html>
- vi Mission, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- vii Conseil d'administration, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/organisation-structure/conseil-administration/index.html>
- viii Vision, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- ix Priorités stratégiques, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- x *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-294/index.html>
- xi Guide de dépôt de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/>
- xii Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/index.html>
- xiii Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2022-2023/index.html>
- xiv règlement extrajudiciaire des différends, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/reglement-extrajudiciaire-differends/index.html>
- xv Code for Canada, <https://codefor.ca/fr/>
- xvi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xvii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xviii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xix Règlement, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-294/>
- xx Directive du Cabinet sur la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
- xxi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxiii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxiv Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/index.html>
- xxv Profils énergétiques des provinces et territoires, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/index.html>
- xxvi Aperçus du marché, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/aperçu-marches/index.html>
- xxvii Profils pipeliniers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/profils-pipeliniers/index.html>
- xxviii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxix InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxx InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxxi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxxii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxxiii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- xxxiv Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xxxv Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2022-2023/index.html>
- xxxvi Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>
- xxxvii Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/index.html>
- xxxviii Lettre de mandat du ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>

- xxxix site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2022-2023/index.html>
- xl InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xli Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2022-2023/index.html>
- xlii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>